



Conseil de  
l'Union européenne

Luxembourg, le 20 juin 2022  
(OR. en)

10038/22

MOG 56  
COPS 287  
CFSP/PESC 818  
RELEX 839

## RÉSULTATS DES TRAVAUX

|               |                                                                     |
|---------------|---------------------------------------------------------------------|
| Origine:      | Secrétariat général du Conseil                                      |
| Destinataire: | délégations                                                         |
| Objet:        | Conclusions du Conseil sur un partenariat stratégique avec le Golfe |

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur un partenariat stratégique avec le Golfe, approuvées par le Conseil lors de sa session du 20 juin 2022.

## CONCLUSIONS DU CONSEIL SUR UN PARTENARIAT STRATEGIQUE AVEC LE GOLFE

1. Le Conseil se félicite de la communication conjointe de la Commission européenne et du haut représentant, qui constitue une feuille de route opportune et opérationnelle en vue d'un partenariat stratégique avec les partenaires du Golfe, et demande qu'elle soit mise en œuvre de manière rapide et efficace. La mise en place d'un partenariat stratégique avec le Conseil de coopération du Golfe (CCG) et ses États membres, dans le cadre du renforcement de l'engagement de l'UE dans l'ensemble de la région, est une priorité essentielle pour l'Union européenne. Il pourrait également être envisagé d'associer d'autres pays clés du Golfe au partenariat à mesure que les relations se développent et mûrissent.
2. Une coopération étroite et efficace entre l'Union européenne et les partenaires du Golfe est essentielle pour réaliser les principaux objectifs de l'Union européenne, notamment la paix et la prospérité dans les régions du Golfe et du Moyen-Orient, une reprise économique forte, un approvisionnement énergétique durable, abordable et sûr pour les consommateurs européens, une collaboration étroite en matière de transition écologique entre l'Europe et ses partenaires afin de contribuer à la neutralité climatique d'ici à 2050, et une réponse forte aux besoins en matière d'aide humanitaire et de développement dans le monde.
3. Une région du Golfe stable, sûre, écologique et prospère constitue une priorité stratégique commune et revêt un intérêt fondamental tant pour l'UE que pour ses partenaires du Golfe. Dans un contexte d'insécurité marqué par une forte défiance vis-à-vis de l'ordre international fondé sur des règles en Europe comme dans la région du Golfe, et alors que le monde est confronté aux conséquences de l'agression russe contre l'Ukraine, à la reprise économique durable après la COVID-19, à la transition écologique et à la crise climatique, à la transition numérique et à la nécessité d'un règlement durable des conflits, le Conseil insiste sur l'interdépendance mutuelle et le besoin d'une coopération étroite. Dans l'esprit d'un partenariat stratégique, une action conjointe renforcée, y compris dans les enceintes multilatérales, permettra de renforcer la prospérité et la sécurité des deux régions et de faire en sorte que les défis mondiaux et régionaux puissent être relevés efficacement.
4. La promotion de la paix et de la stabilité et la désescalade des tensions dans l'ensemble de la région du Golfe ainsi qu'au Moyen-Orient au sens large sont des priorités essentielles pour l'UE et constituent un intérêt commun avec les partenaires du Golfe. Tout effort déployé pour instaurer la confiance devrait être sans exclusive. L'Iran est un élément essentiel pour la sécurité dans la région, bien que son soutien direct et indirect à des alliés politiques et

militaires, ainsi que la prolifération balistique et le transfert de missiles et d'armes à des acteurs étatiques et non étatiques, demeurent une source importante d'instabilité régionale. Les évolutions positives récentes, notamment la restauration de l'unité du CCG, les accords de normalisation avec Israël, les initiatives des pays du CCG visant à reprendre ou à développer le dialogue avec l'Iran, ainsi que le récent accord sur une trêve et sur des mesures de confiance au Yémen, qui constitue une avancée majeure, offrent des possibilités d'améliorer la sécurité et la stabilité dans toute la région. Le rétablissement et la remise en œuvre complète du plan d'action global commun (PAGC) peuvent contribuer positivement à la prospérité et à la sécurité de la région. Cela pourrait également encourager une approche constructive dans la région et offrir une plateforme pour la poursuite des efforts visant à instaurer et à consolider la confiance. Bien qu'il convienne que ces efforts soient menés au niveau de la région, l'UE reste disposée à dialoguer avec tous les acteurs de la région dans le cadre d'une approche progressive et sans exclusive, en toute transparence et dans le but ultime de faciliter un processus de dialogue susceptible de contribuer à l'élaboration de mesures et de dispositions visant à instaurer la confiance, qui renforcent la sécurité dans la région du Golfe. La conférence régionale de Bagdad pour la coopération et le partenariat ainsi que le processus de suivi de celle-ci, auquel l'UE participe, pourraient servir d'exemple à suivre en ce qui concerne les processus menés au niveau de la région. L'UE souligne son attachement au respect des principes de la charte des Nations unies et du droit international, notamment les principes universels, tels que les relations de bon voisinage et le règlement pacifique des conflits et des différends. Le Conseil se félicite de la proposition de nommer un représentant spécial de l'UE pour le Golfe et demande aux instances préparatoires d'entamer les travaux à cet égard.

5. Le Conseil est prêt à intensifier les efforts déployés par l'UE pour instaurer la confiance et promouvoir la sûreté et la sécurité maritime dans l'ensemble de la région du Golfe et en concertation avec les États côtiers. La convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM) et les principes fondamentaux de la liberté de navigation doivent également être pleinement respectés. Il s'agirait notamment de renforcer la coordination et la coopération entre les opérations de sécurité maritime actuellement menées dans la région par l'UE et les États membres, tout en respectant pleinement leurs mandats distincts et leurs activités opérationnelles [l'EU NAVFOR Somalie – opération ATALANTA et la mission européenne de surveillance maritime dans le détroit d'Ormuz (EMASoH)], ainsi que les autres activités relevant de la PSDC menées dans la région. Le Conseil rappelle ses conclusions et sa décision connexe de février 2022 visant à établir une présence maritime coordonnée dans le nord-ouest de l'océan Indien qui offre un cadre à ces travaux. La préparation et la réaction aux catastrophes, la sûreté nucléaire, la prévention des conflits et la médiation, ainsi que la lutte contre le terrorisme, la cybersécurité et la coopération judiciaire et en matière répressive sont autant d'autres domaines dans lesquels des initiatives visant à instaurer la confiance pourraient être menées, dans le cadre de divers instruments de l'UE.

6. Compte tenu du rôle actif que jouent les pays du Golfe au Moyen-Orient, en Afrique du Nord, dans la Corne de l'Afrique et au Sahel, le Conseil convient que l'UE devrait intensifier son dialogue politique bilatéral et son engagement opérationnel, ainsi que sa coopération avec les pays du Golfe au sein des cadres internationaux existants, notamment en ce qui concerne le Yémen, l'Iraq, la Syrie, la Libye, le processus de paix au Proche-Orient et le Liban, ainsi que l'Afghanistan, la Somalie, l'Éthiopie, le Soudan et le Sahel. L'UE et le CCG et ses États membres ont en commun une vaste expérience et une grande expertise de la médiation internationale et devraient renforcer leur coopération dans ce domaine.
7. Soutenir l'ordre international fondé sur des règles est dans l'intérêt commun de l'UE et des partenaires du Golfe. L'UE salue le vote des États membres du CCG en faveur des résolutions de l'Assemblée générale des Nations unies des 2 mars 2022 et 24 mars 2022, dans lesquelles celle-ci exige que la Russie mette immédiatement un terme à son agression militaire contre l'Ukraine et exhorte à protéger les civils et à assurer un accès humanitaire en Ukraine, ainsi qu'à apporter une aide humanitaire aux réfugiés ukrainiens. L'UE souligne qu'il est dans l'intérêt commun de condamner la violation flagrante du droit international par la Russie. L'UE compte également sur l'aide des États membres du CCG pour empêcher le contournement des mesures adoptées par l'UE en réaction à l'agression russe contre l'Ukraine. En outre, l'UE est préoccupée par la campagne de désinformation et de manipulation massive de l'information orchestrée par l'État russe pour justifier et soutenir son agression militaire contre l'Ukraine et saper la position de l'UE sur cette question. En ce qui concerne l'évolution de la situation mondiale, l'agression russe contre l'Ukraine, qui a conduit au blocus des ports ukrainiens, a également contribué de manière notable à la détérioration de la sécurité alimentaire dans de nombreux pays, en particulier en Afrique et au Moyen-Orient.
8. Les transformations sociétales et économiques que connaît actuellement la région du Golfe offrent de très nombreuses possibilités de coopération, notamment en matière de droits de l'homme et pour ce qui est des défis de la démocratisation. L'UE se déclare prête à aider les partenaires du Golfe à renforcer l'État de droit et le plein exercice des droits civils et politiques ainsi que des droits économiques, sociaux et culturels de toutes les personnes. Une attention particulière sera accordée à la lutte contre toutes les formes de discrimination, et l'UE continuera à promouvoir et à protéger la liberté de religion ou de conviction. Un accent spécifique sera mis sur l'égalité de genre et la promotion de l'autonomie des femmes et des filles et du plein exercice par celles-ci de leurs droits fondamentaux, ainsi que sur les droits fondamentaux des personnes LGBTI. Le Conseil attache une grande importance aux dialogues sur les droits de l'homme avec les partenaires du CCG, qui constituent une plateforme importante pour mener des échanges constructifs sur le renforcement de la protection et de la promotion des droits de l'homme, sur le respect du droit international humanitaire, sur l'abolition de la peine de mort, sur les défenseurs des droits de l'homme, sur des cas particuliers et sur la situation des travailleurs migrants. Par ailleurs, l'UE souhaite renforcer sa coopération avec le CCG et ses États membres dans le domaine des droits

numériques et des médias, ainsi qu'en matière de droits de l'homme en ligne et de protection des données. Il importera, à cet égard, de poursuivre le dialogue avec les partenaires du Golfe sur l'amélioration de la liberté d'expression et de la liberté des médias. Des évolutions positives et constructives en matière de droits de l'homme et de démocratisation permettraient également d'accroître encore les possibilités de renforcer la coopération entre l'UE et les pays du CCG.

9. Le Conseil prend note de l'augmentation des besoins humanitaires à l'échelle mondiale, qui pose des défis sans précédent pour le système humanitaire international. Prenant acte et se félicitant des importantes contributions bilatérales des pays du Golfe, le Conseil encourage les donateurs du Golfe à accroître leur mobilisation et leur financement pluriannuel en faveur du système humanitaire mondial coordonné par les Nations unies, ainsi que des agences compétentes de l'ONU et d'autres acteurs humanitaires. En outre, le Conseil promeut le respect du droit international humanitaire et des principes humanitaires, notamment la protection de l'espace humanitaire, afin de faciliter la fourniture effective de l'aide humanitaire, et encourage les pays du Golfe à faire de même. Le Conseil attend avec intérêt l'organisation d'une réunion ministérielle UE-CCG sur l'aide humanitaire en 2023.
10. Conscient de l'importance que revêt le lien entre action humanitaire, développement et paix, le Conseil est prêt à intensifier le dialogue stratégique et la coordination entre donateurs avec les donateurs du Golfe au niveau multilatéral, notamment dans le cadre du dialogue Groupe de coordination arabe/CAD de l'OCDE sur le cadre de développement. Dans ce contexte, l'UE entend consolider ses relations avec les organisations régionales et les institutions financières de la région du Golfe, et appelle à recenser des initiatives conjointes, notamment dans le cadre d'une coopération triangulaire.
11. La lutte contre le changement climatique et l'accélération d'une transition équitable vers la neutralité climatique constituent d'importants défis communs et des domaines appelant une coopération étroite, notamment en vue de la 27<sup>e</sup> et de la 28<sup>e</sup> conférences des parties (COP 27 et COP 28) à la CCNUCC, qui se tiendront respectivement en Égypte et aux Émirats arabes unis. Le Conseil constate qu'il importe de coordonner les efforts avec le CCG afin d'obtenir des résultats positifs lors de la COP 27 et de la COP 28. L'UE encourage les partenaires du Golfe à actualiser leurs contributions déterminées au niveau national, à faire part de leurs stratégies à long terme en matière de climat, à accélérer une action ambitieuse pour le climat et à intensifier la transition écologique de manière à atteindre l'objectif de neutralité climatique d'ici 2050. En particulier, le maintien de la limitation du réchauffement planétaire à 1,5 °C permettra aussi de réduire les besoins en matière d'adaptation ainsi que les pertes et les préjudices dus au changement climatique à travers le monde, et plus particulièrement dans les régions vulnérables. Par ailleurs, compte tenu de l'objectif pour l'après-2025 en matière de financement de l'action climatique et de la nécessité de réaliser des investissements à grande échelle afin de parvenir à la neutralité carbone d'ici 2050 et d'assurer une adaptation adéquate au changement climatique, ainsi que de l'objectif à long terme consistant à rendre les flux financiers compatibles avec l'objectif en matière de

température et un développement résilient face au changement climatique, l'UE encourage les partenaires du Golfe à participer activement à la plateforme internationale sur la finance durable. D'autres organisations et plateformes, telles que l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA), l'initiative verte saoudienne, l'initiative pour un Moyen-Orient vert, la mission pour l'innovation agricole pour le climat (Agriculture Innovation Mission for Climate) et l'engagement mondial concernant le méthane, constituent des cadres utiles pour coordonner l'action en vue d'atteindre les objectifs de l'accord de Paris. L'UE se déclare prête à coopérer étroitement avec les partenaires du Golfe afin de réaliser des investissements durables dans la région du Moyen-Orient au sens large, notamment dans l'interconnexion des infrastructures, en tirant parti des possibilités offertes dans le cadre de sa stratégie "Global Gateway". La participation active des institutions financières européennes et de la région du Golfe ainsi que du secteur privé sera encouragée grâce au recensement d'initiatives concrètes.

12. Une coopération étroite entre l'UE et la région du Golfe est également essentielle pour atteindre les objectifs ambitieux du programme 2030 des Nations unies en matière de biodiversité, dans la perspective de la 15<sup>e</sup> conférence des parties (COP 15) à la convention sur la diversité biologique qui aura lieu d'ici la fin de l'année. En outre, la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des ressources marines, y compris la réduction des émissions provenant du transport maritime, constituent une priorité commune compte tenu aussi du volume important du transport maritime dans la région du Golfe. La gestion des déchets, l'économie circulaire, le recyclage, la création de systèmes alimentaires durables et respectueux de l'environnement, la lutte contre la désertification et le développement d'agrotechnologies dans les zones arides sont également des domaines essentiels dans lesquels l'UE et les partenaires du Golfe devraient partager leur expertise et travailler en étroite collaboration.
13. Par ailleurs, conformément aux conclusions du Conseil européen des 30 et 31 mai concernant la stratégie européenne "REPowerEU" et la stratégie européenne d'engagement extérieur dans le secteur de l'énergie qui la complète, un partenariat solide entre l'UE et le CCG est également primordial dans le contexte de la sécurité énergétique et de la transition écologique, à l'échelle mondiale et dans nos régions respectives. À titre de première mesure visant à relever ces deux défis, tant l'UE que les pays du Golfe peuvent tirer parti de l'adoption de mesures d'économies d'énergie et d'efficacité énergétique pour réduire l'intensité énergétique, domaine dans lequel les pays de l'UE sont en mesure de fournir des technologies et des compétences en ce qui concerne en particulier le stockage et le transport. Les partenaires du Golfe sont des fournisseurs fiables de gaz naturel liquéfié aux marchés internationaux, y compris à l'UE, ce qui demeure essentiel à court terme, afin de limiter la volatilité des marchés mondiaux et d'assurer une transition sans heurts. L'UE et les partenaires du Golfe peuvent travailler de concert pour appuyer les efforts déployés à l'échelle mondiale en matière de réduction des émissions de méthane, contribuant ainsi à la décarbonation du secteur pétrolier et gazier. Au vu du potentiel remarquable qu'ils

présentent pour mener la transition vers la décarbonation et devenir les principaux exportateurs d'énergies renouvelables et d'hydrogène renouvelable, une telle coopération serait mutuellement avantageuse. Tout en notant l'importance que revêtent les sources d'énergie locales pour la sécurité de l'approvisionnement, l'UE et les partenaires du Golfe devraient étudier les moyens de créer des marchés de l'hydrogène renouvelable qui assureraient un avenir dans lequel les pays du Golfe pourraient devenir un fournisseur fiable d'énergies renouvelables pour l'UE, en tant que de besoin, notamment grâce au partage de savoir-faire concernant les normes et les cadres réglementaires et la garantie d'investissements et d'échanges commerciaux non faussés. Compte tenu de l'importance de l'intégration énergétique régionale, des possibilités d'investissements régionaux et de coopération triangulaire avec les partenaires du Golfe seront également étudiées, entre autres sur la base du futur partenariat méditerranéen pour l'hydrogène vert et des projets existants dans la région de la Méditerranée orientale et méridionale.

14. Afin de tirer parti des nouvelles possibilités offertes par la transition écologique et de faire face aux défis qui en découlent, et afin de mieux concrétiser les objectifs communs et de définir des initiatives conjointes concrètes à cet égard, le Conseil fait siennes les propositions de la Commission visant à créer un groupe d'experts UE-CCG consacré à l'énergie et au climat et à organiser chaque année des réunions ministérielles sectorielles UE-CCG portant sur ces aspects.
15. Si les relations commerciales entre l'UE et le CCG sont déjà fortes, une relation privilégiée en matière de commerce et d'investissement entre l'UE et le CCG et ses membres constitue un intérêt commun essentiel. Le Conseil invite la Commission à réfléchir aux moyens d'approfondir le partenariat économique et de renforcer le dialogue existant entre l'UE et le CCG sur le commerce et les investissements. Dans ce contexte, le Conseil encourage la Commission à accélérer les travaux exploratoires visant à déterminer si les conditions sont réunies pour parvenir à une communauté de vues sur d'éventuelles négociations en vue de la conclusion d'un accord de libre-échange, qui traiterait de questions d'intérêt mutuel, telles que l'amélioration de l'environnement en matière de commerce et d'investissement, la coopération réglementaire et douanière, y compris la lutte contre la contrefaçon et la contrebande, ainsi que les objectifs de développement durable, qui incluent les droits environnementaux et les droits du travail. Le Conseil accueille favorablement les propositions visant à intensifier la coopération régionale et transrégionale dans les domaines de l'aviation, des chemins de fer, de la sécurité maritime et de la connectivité.
16. La transformation numérique, le cyberspace, les nouvelles technologies, ainsi que la recherche et développement constituent des domaines supplémentaires offrant des perspectives de coopération, compte tenu notamment des possibilités qui en découlent sur le plan de la création de nouveaux marchés et d'emplois, et à la lumière de leur contribution à la diversification et à la reprise économiques, aux transitions climatique et énergétique, ainsi qu'à la recherche de solutions en ce qui concerne les questions de santé mondiale. L'élaboration à l'égard de la transformation numérique d'une approche centrée sur l'humain

et fondée sur la protection des données, y compris en ce qui concerne la connectivité, le développement des infrastructures et la transition numérique, les compétences et la création de pôles d'innovation constituent des objectifs essentiels de la coopération entre l'UE et le CCG, parallèlement au recours à la boîte à outils de l'UE pour la cybersécurité de la 5G. Le Conseil encourage les partenaires du Golfe à unir leurs efforts pour renforcer la résilience et coordonner les réactions en vue de déjouer les menaces hybrides. Dans le même esprit, le Conseil encourage les mesures visant à lutter contre la désinformation et la mésinformation. L'approche globale de l'UE en matière de recherche et d'innovation ainsi qu'Horizon Europe pourraient offrir des plateformes utiles. Eu égard au rôle actif que jouent depuis peu les pays du CCG dans le domaine spatial, il convient également de renforcer la coopération dans ce domaine, notamment en ce qui concerne EGNOS, GPS et Galileo.

17. L'éducation, qui répond à l'évolution des besoins de la société, ouvre des perspectives pour les jeunes et est essentielle à la prospérité de la société. Le Conseil appelle à intensifier la coopération entre l'UE et le CCG dans les domaines de la formation professionnelle, de l'éducation et de la recherche, y compris dans le cadre du programme Erasmus+ et des actions Marie Skłodowska-Curie, compte tenu également des programmes bilatéraux de coopération universitaire. L'UE est également intéressée par l'échange de bonnes pratiques en matière d'autonomisation des jeunes.
18. La propagation d'idéologies radicales et extrémistes peut constituer un terrain fertile à l'extrémisme violent et conduire à des actes violents. L'approfondissement de la coopération en matière de lutte contre le terrorisme avec les partenaires du Golfe peut être envisagé sur des questions telles que la prévention de l'extrémisme violent et la lutte contre ce phénomène, son financement et ses moyens de diffusion en ligne et hors ligne. Le Conseil salue les efforts déployés par les partenaires du CCG en matière de lutte contre le terrorisme et souligne que tous ces efforts doivent être menés dans le respect du droit international, y compris le droit relatif aux droits de l'homme et le droit international humanitaire. Il est utile d'intensifier sa coopération avec les partenaires du CCG grâce à un dialogue transparent et régulier et à l'échange de bonnes pratiques, notamment dans le cadre des accords de coopération bilatéraux. Il convient d'accorder une attention particulière à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, ainsi qu'à la diffusion d'idéologies violentes et extrémistes entraînant une influence étrangère indésirable sur des organisations civiles et religieuses au sein de l'UE, du fait notamment d'un financement non transparent.
19. La promotion des contacts entre les personnes, notamment parmi les jeunes, devrait être au cœur de la coopération entre l'UE et le CCG et ses États membres. Le Conseil se félicite par conséquent des discussions en cours sur le dossier des visas et a pris note de la proposition de la Commission visant à exempter d'autres États membres du CCG de l'obligation de visa pour entrer dans l'espace Schengen. Il souligne l'importance que revêt la cohérence régionale dans ce contexte et attend avec intérêt que des progrès soient réalisés dans les discussions, sur la base des modalités et des critères du processus. Le Conseil se félicite que la Commission ait lancé avec les autres États membres du CCG des discussions techniques visant à atteindre l'objectif ultime d'un accès à l'espace Schengen sans obligation de visa



pour les citoyens de tous les États membres du CCG, une fois que toutes les conditions pertinentes auront été remplies.

20. Compte tenu du renforcement récent de la dynamique politique, le Conseil souligne la nécessité de renforcer et de faire progresser encore le dialogue politique et la coopération institutionnelle entre l'UE et le CCG. Une coopération plus étroite va de pair avec un renforcement des contacts à haut niveau. Le Conseil se félicite en outre que le Conseil conjoint et la réunion ministérielle aient repris sur une base annuelle et accueille avec satisfaction la proposition d'organiser des réunions ministérielles sectorielles afin d'assurer la mise en œuvre rapide des principaux aspects du nouveau partenariat stratégique, l'accent étant mis dans un premier temps sur la transition écologique/le changement climatique et les affaires humanitaires. Le Conseil convient d'examiner la possibilité de tenir un sommet UE-CCG destiné à fournir des orientations politiques pour le partenariat stratégique renouvelé entre l'UE et le Golfe. En ce qui concerne la structure institutionnelle, l'accord de coopération entre l'UE et le CCG conclu en 1989 et les activités conjointes des deux organisations, y compris le programme conjoint de coopération quinquennal UE-CCG approuvé lors du 26<sup>e</sup> Conseil conjoint UE-CCG en février 2022, offrent le cadre nécessaire à la poursuite du développement d'un tel partenariat stratégique conjoint. Le Conseil prend note avec satisfaction de la proposition de nommer un ambassadeur de l'UE auprès du CCG. Sur la base de ce cadre régional ainsi que des accords de coopération entre le SEAE et les ministères des affaires étrangères des États membres du CCG, le Conseil invite également le SEAE et la Commission à examiner la possibilité de négocier des accords bilatéraux avec les différents États membres du CCG. À cet égard, le Conseil se félicite également de l'ouverture de nouvelles délégations de l'UE dans la région.
21. L'UE fera usage de tous ses outils et instruments, y compris IVCDICI-L'Europe dans le monde et Global Gateway, pour assurer la mise en œuvre efficiente, efficace et rapide de ce nouveau partenariat stratégique avec le Golfe. En outre, le Conseil souligne qu'il importe d'assurer une visibilité adéquate du dialogue et de la coopération politiques avec les partenaires du CCG, y compris au sein des États membres du CCG et de l'UE, au moyen d'actions de sensibilisation, d'initiatives en matière de diplomatie publique et d'efforts conjoints des institutions de l'UE et des États membres dans l'esprit de l'Équipe Europe. Dans le même ordre d'idées, il appelle à renforcer encore la diplomatie publique et la communication stratégique de l'UE avec le Golfe, en étroite coordination avec les États membres, afin de renforcer encore la visibilité de l'Union européenne et de ses États membres dans la région.